



SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 16 mars 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

09-03-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait au point 33 du sujet suivant :

33) Acquisition d'une marquise – Complexe Roméo-V.-Patenaude

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mars 2009
3. Nomination – maire suppléant – période du 1^{er} avril 2009 au 31 octobre 2009
4. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
5. « Semaine de l'Action bénévole » – du 19 au 25 avril 2009
6. Aide financière – Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO)
7. Demande d'aide financière – Carrefour jeunesse-emploi – programme (CJS) J'.A.I.D.E.
8. Autorisation signature – protocole d'entente – construction conduite d'aqueduc intermunicipale tronçon rue Jogues – Ville Sainte-Catherine
9. Autorisation signature – cession marais – « Les Jardins du parc Haendel »
10. Embauche – technicien en informatique, Service des finances et de l'informatique – col blanc régulier
11. Approbation – comptes à payer – février 2009
12. Approbation – dépenses incompressibles – février 2009
13. Nomination – homme à tout faire, classe 2, division Travaux publics, Services techniques – col bleu régulier
14. Embauche col bleu surnuméraire – division Travaux publics, Services techniques
15. Embauche col bleu surnuméraire – division Travaux publics, Services techniques
16. Octroi de contrat – construction d'une aire de jeux – projet parc Haendel, phase 3 – appel d'offres 9006-ST
17. Octroi de contrat – travaux de réfection – chemin Haendel (entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert) – appel d'offres 9007-ST
18. Octroi de contrat – levée de conteneurs et disposition des déchets domestiques / levée de bacs et disposition de matières recyclables / location de conteneurs (immeuble de 6 logements et plus) – appel d'offres 9008-TP
19. Octroi de contrat – acquisition d'un camion châssis/cabine – appel d'offres 9009-TP
20. Octroi de contrat – acquisition de deux camions légers – appel d'offres 9010-TP
21. Autorisation de dépenses – travaux de réfection du chemin Haendel, phase 2 (projet 2002-276)
22. Mandat – services professionnels – étude des impacts sur les arbres et le suivi de la réfection du chemin Haendel, phase 2
23. Mandat ingénieur forestier – plantation et gestion de contrat de plantation d'arbres dans les parcs
24. Demande de modification du schéma d'aménagement révisé pour une aire d'affectation
25. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 24 février 2009
26. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 11 mars 2009
27. Approbation de la grille salariale 2009 des employés auxiliaires

28. Approbation de la grille salariale 2009 des employés étudiants
29. Approbation de la grille salariale 2009 des professeurs et assistants – Service des loisirs
30. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – football
31. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – football
32. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – football
33. Acquisition d'une marquise – Complexe Roméo-V.-Patenaude
34. Mandat services professionnels en architecture du paysage – aménagement paysager du Complexe Roméo-V.-Patenaude
35. Avis de motion – règlement 1226 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des voies locales à 13,50 mètres pour la zone H05-561
36. Avis de motion – règlement 1228 abrogeant le règlement 784 sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics
37. Adoption – règlement 1197 décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade
38. Adoption – règlement 1220 décrétant un emprunt de 4 432 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert
39. Adoption – règlement 1225 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville
40. Divers
41. Parole au public
42. Levée de la séance

**09-03-17 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 2 MARS 2009**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mars 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mars 2009.

**09-03-18 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2009
AU 31 OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Charles-André Fortier à titre de maire suppléant se termine le 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Vincent Chatel pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 octobre 2009. Ce dernier agira aussi comme substitut du maire à la MRC de Roussillon.

**09-03-19 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement municipal 564 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme les membres du conseil ci-dessous mentionnés pour agir à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme :

- madame la conseillère Thérèse Gatien, présidente du comité;
- monsieur le conseiller Vincent Chatel;
- monsieur le conseiller Charles-André Fortier.

QUE messieurs André Simoneau et David Smith soient nommés membres du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentants des résidants de la municipalité;

QUE madame Johanne Lafrance, secrétaire et préposée aux permis, Service planification et développement du territoire, soit nommée à titre de secrétaire du comité;

QUE monsieur Denis Gilbert soit nommé à titre de personne ressource pour assister et participer aux travaux du comité;

QUE le mandat de chaque membre du comité soit pour une période de deux ans, conformément à l'article 2.4 du règlement 564.

09-03-20 « SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE » – DU 19 AU 25 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de l'Action bénévole » aura lieu du 19 au 25 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de l'Action bénévole » vise à souligner la contribution des personnes qui donnent de leur temps afin d'aider leurs concitoyens et construire une société meilleure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a à cœur l'implication de ses bénévoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac proclame par la présente la semaine du 19 au 25 avril 2009 « Semaine de l'Action bénévole » dans la Ville de Candiac.

09-03-21 AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD OUEST (APHRSO)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO);

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet d'offrir aux personnes handicapées résidant sur notre territoire la possibilité d'avoir accès à des services de loisirs de qualité répondant à leurs besoins et à ceux de leur famille;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO) une aide financière de 150 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

09-03-22 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI – PROGRAMME (CJS) J'.A.I.D.E.

CONSIDÉRANT QUE Carrefour jeunesse-emploi La Prairie a mis sur pied une coopérative jeunesse de services (CJS) J'.A.I.D.E. afin de donner l'opportunité à un groupe de 12 à 15 jeunes, âgés de 14 à 17 ans, de créer leur petite entreprise et leur propre emploi d'été;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de développer le potentiel entrepreneurial des jeunes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à Carrefour jeunesse-emploi La Prairie une aide financière de 225 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

**09-03-23 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE –
CONSTRUCTION CONDUITE D’AQUEDUC INTERMUNICIPALE
TRONÇON RUE JOGUES – VILLE SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine désire procéder à la réfection de la rue Jogues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge qu’il serait opportun d’intégrer l’installation d’un tronçon de la conduite intermunicipale dédiée au réservoir Saint-Régis aux travaux de reconstruction de la rue Jogues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le protocole d’entente pour la construction d’une conduite d’aqueduc intermunicipale sur un tronçon de la rue Jogues à Sainte-Catherine et autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d’entente;

QUE les deniers requis au paiement des travaux soient puisés à même les disponibilités du règlement 1212 décrétant un emprunt pour défrayer le coût des travaux de construction d’un tronçon de la conduite d’aqueduc intermunicipale sur le territoire de la Ville Sainte-Catherine. Le tout conditionnellement à l’approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT).

09-03-24 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION MARAIS – « LES JARDINS DU PARC HAENDEL »

CONSIDÉRANT QUE le promoteur 9140-1562 Québec inc., monsieur Gaétan Houle, président, doit céder à la Ville le marais situé dans le projet de développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir avec 9140-1562 Québec inc., monsieur Gaétan Houle, président, pour la cession des immeubles, connus et désignés au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie comme étant les lots trois millions quatre cent quarante-six mille six cent trente-sept (3 446 637) et trois millions six cent soixante et onze mille neuf cent quarante (3 671 940);

QUE tous les coûts inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur.

09-03-25 EMBAUCHE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE, SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE – COL BLANC RÉGULIER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de technicien en informatique, Service des finances et de l'informatique;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Bissonnette a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Patrick Quirion, trésorier, Service des finances et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Jean Bissonnette, au poste de technicien en informatique, classe « F », 1^{er} échelon, col blanc régulier, Service des finances et de l'informatique, à compter du 16 mars 2009, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE monsieur Bissonnette obtienne le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de dix-huit semaines de travail continu, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Bissonnette soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-03-111.

09-03-26 APPROBATION – COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de février 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de février 2009 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de février 2009 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 652 380,30 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 18 761,28 \$, le tout pour un total de 671 141,58 \$.

09-03-27 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de février 2009 représentant une somme de 877 286,90 \$.

09-03-28 NOMINATION – HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 2, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES – COL BLEU RÉGULIER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste d'homme à tout faire, classe 2, Voirie, division Travaux publics, Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Martineau a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martineau est employé surnuméraire à la Ville de Candiac depuis le 10 janvier 2005;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme monsieur Benoit Martineau, au poste d'homme à tout faire, classe 2, col bleu régulier, division Travaux publics, Services techniques, à compter du 17 mars 2009, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE monsieur Martineau obtienne le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de 702 heures ouvrables de service continu, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Martineau soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-111.

09-03-29 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la charge de travail durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de madame Johanne Hébert, au poste d'homme à tout faire, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, pour la période du 4 mai 2009 au 30 octobre 2009, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Hébert soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-116.

09-03-30 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la charge de travail durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Thibodeau a déjà travaillé à titre d'employée surnuméraire à la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac réembauche madame Marie-Ève Thibodeau, au poste d'employé spécialisé, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, pour la période du 4 mai 2009 au 30 octobre 2009, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Thibodeau soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-116.

09-03-31 OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX – PROJET PARC HAENDEL, PHASE 3 – APPEL D'OFFRES 9006-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du parc Haendel, phase 3 (projet 2008-555);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 12 mars 2009, treize entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Techniparc (9032-2454 Québec inc.) », 2862, rue de Chamonix, Montréal (Québec) H4R 3B7, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une aire de jeux au parc Haendel, phase 3, pour un montant total de 163 608,93 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 9006-ST;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-905-55-718.

09-03-32 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION – CHEMIN HAENDEL (ENTRE LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET L'AVENUE HÉBERT) – APPEL D'OFFRES 9007-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé pour l'année 2009 le projet de réfection du chemin Haendel, phase 2, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert (projet 2002-276);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 11 mars 2009, huit entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « A. & J.L. Bourgeois ltée », 1745, Marie-Victorin, Contrecoeur (Québec) J0L 1C0, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel (entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert), pour un montant total de 3 085 000 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 9007-ST;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1220, au poste budgétaire 22-012-00-729, autres infrastructures, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

09-03-33 OCTROI DE CONTRAT – LEVÉE DE CONTENEURS ET DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES / LEVÉE DE BACS ET DISPOSITION DE MATIÈRES RECYCLABLES / LOCATION DE CONTENEURS (IMMEUBLE DE 6 LOGEMENTS ET PLUS) – APPEL D'OFFRES 9008-TP

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer la levée de conteneurs et la disposition des déchets domestiques de conteneurs municipaux de 4, 6 et 8 verges, la levée et la disposition des matières recyclables de bacs sur roues de 360 litres et la location de conteneurs pour les immeubles de 6 logements et plus;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 10 mars 2009, cinq entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles et Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « BFI Canada inc. », 4141, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la levée de conteneurs et la disposition des déchets domestiques, la levée de bacs et la disposition de matières recyclables ainsi que la location de conteneurs pour les immeubles de six logements et plus, selon les coûts unitaires indiqués au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 322 746,19 \$, toutes taxes incluses, représentant 101 477,78 \$ pour les matières recyclables et 221 268,41 \$ pour les déchets domestiques et incluant la location des conteneurs, pour les années 2009, 2010 et 2011, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 9008-TP;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-451-10-491 et 02-452-10-418.

**09-03-34 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D’UN CAMION
CHÂSSIS/CABINE – APPEL D’OFFRES 9009-TP**

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé l’acquisition d’un camion, projet 2004-378;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 10 mars 2009, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquemment sur le véhicule avant qu’il ne soit opérationnel, tels que l’achat d’une benne, l’installation d’équipement de communication, le lettrage et l’application d’un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles et Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « P.E. Boisvert Auto Itée », 2, Marie-Victorin, Boucherville (Québec) J4B 1V5, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l’acquisition d’un camion châssis/cabine 2009, pour un montant total de 34 351,25 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d’appel d’offres 9009-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant maximal de 65 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-903-78-753, équipement.

**09-03-35 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE DEUX CAMIONS LÉGERS
– APPEL D’OFFRES 9010-TP**

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé l’acquisition de deux véhicules, projets 2008-576 et 2009-601;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 10 mars 2009, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquentement sur les véhicules avant qu'ils ne soient opérationnels, tels que l'installation d'équipement de communication, le lettrage et l'application d'un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles et Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Rive-Sud Chrysler Dodge inc. », 9400, boulevard Taschereau Ouest, Brossard (Québec) J4X 1C3, le contrat pour l'acquisition de deux camions légers 2009, pour un montant total de 45 459,44 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 9010-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant total de 56 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées aux postes budgétaires 22-906-01-753 et 22-905-76-756.

09-03-36 AUTORISATION DE DÉPENSES – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL, PHASE 2 (PROJET 2002-276)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a adopté le règlement d'emprunt 1220 pour financer le projet de réfection du chemin Haendel, phase 2;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé un contrat à la compagnie « A. & J. L. Bourgeois ltée » pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QU'en plus dudit contrat, le directeur des Services techniques devra effectuer certaines dépenses essentielles à la réalisation des travaux en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le directeur des Services techniques à effectuer les dépenses inhérentes à l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, phase 2 jusqu'à concurrence d'un montant de 150 000 \$ imputable au poste budgétaire 22-012-20-729, règlement 1220 décrétant un emprunt de 4 432 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Monsieur Vigneault doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*.

09-03-37 MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DES IMPACTS SUR LES ARBRES ET LE SUIVI DE LA RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL, PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection des infrastructures du chemin Haendel, phase 2 (projet 2002-276);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une étude des impacts sur les arbres et le suivi de la réfection du chemin Haendel;

CONSIDÉRANT l'offre de services préparée par monsieur François Legaré, ingénieur forestier, de la firme DAA Environnement inc. et datée du 5 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate monsieur François Legaré, ingénieur forestier, de la firme « DAA Environnement inc. » pour réaliser l'étude des impacts sur les arbres et le suivi de la réfection du chemin Haendel, phase 2, pour un montant de 7 300 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans ladite offre de services;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-012-20-411, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

09-03-38 MANDAT INGÉNIEUR FORESTIER – PLANTATION ET GESTION DE CONTRAT DE PLANTATION D'ARBRES DANS LES PARCS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de plantation d'arbres dans les parcs (projet 2009-586);

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de retirer la plantation d'arbres du contrat octroyé à l'entreprise Groupe Dubé et associés inc. pour la construction d'un amphithéâtre au parc de la Promenade (projets 2002-279);

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de mandater une firme en génie forestier pour la planification, l'appel d'offres et la gestion du contrat de plantation de plus de 90 arbres au printemps 2009;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier, de la firme « Luc Nadeau ingénieurs forestiers experts-conseils » en date du 4 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier, de la firme « Luc Nadeau ingénieurs forestiers experts-conseils » pour effectuer la planification, la préparation du devis, l'appel d'offres et la gestion du contrat de plantation d'arbres dans les parcs, pour un montant de 6 500 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 4 mars 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires selon ce qui suit :

- 50 % aux fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire 22-905-86-718;
- 50 % au règlement 1197 décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), poste budgétaire 22-011-97-718.

09-03-39 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ POUR UNE AIRE D'AFFECTATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire faire modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon afin d'agrandir l'aire d'affectation multifonctionnelle M-01.1;

CONSIDÉRANT QUE la zone I04-411 autorise l'usage « industrie – prestige et légère » et la zone I04-414 autorise les usages « industrie – prestige et légère » ainsi que l'usage « communautaire – récréatif et institutionnel »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite développer ces deux zones en fonction de la classe d'usage « institutionnel » (école préscolaire, primaire et polyvalente, garderie, centre de formation professionnel, technique et universitaire et espace à bureau non structurant);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac demande à la MRC de Roussillon de modifier le schéma d'aménagement révisé afin de modifier les limites de l'aire d'affectation industrielle I1-03.2 pour agrandir l'aire d'affectation multifonctionnelle M-01.1.

09-03-40 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 24 FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement, de modification et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 24 février 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-02-13	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 36, rue de Fleury sur le lot 3 965 045
CCU-2009-02-14	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 38, rue de Fleury sur le lot 3 965 046
CCU-2009-02-15	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 33, rue de Florence sur le lot 3 893 730
CCU-2009-02-16	H03-336	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction de bâtiments de type unifamilial contigu sis du 1 à 37 et du 2 à 38, rue de Forges sur les lots 4 239 043 à 4 239 077
CCU-2009-02-20	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 18, rue de Sauverny sur le lot 3 964 682
CCU-2009-02-21	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 26, rue de Sauverny sur le lot 3 964 678
CCU-2009-02-22	H06-628	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 17, rue de Sorrente sur le lot 3 574 385
CCU-2009-02-25	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 112, rue de la Seine sur le lot 3 559 163

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-02-17	H03-307	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un portique en façade avant, d'une salle à manger et d'un bureau et remplacement du revêtement extérieur en façade avant pour de la brique) pour une propriété de type unifamilial isolé sis au 12, avenue Hébert sur le lot 2 093 533

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-02-24	H02-222	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification du revêtement extérieur (remplacer l'aluminium par du canexel) d'une propriété sise au 202, boulevard Champlain sur le lot 2 092 950

PERMIS DE LOTISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-02-19	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le remplacement du lot 4 218 936 pour créer les lots 4 365 337 à 4 365 343, lesquels lots correspondent aux condos industriels déjà construits et sis du 88 au 108, rue Paul-Gauguin

09-03-41 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 11 MARS 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 11 mars 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-03-02	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 20, rue de Fleury sur le lot 3 965 037
CCU-2009-03-03	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 26, rue de Fleury sur le lot 3 965 040
CCU-2009-03-06	C05-527 et C05-524	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type commercial (Pharmaprix) sis au 200, boulevard Jean-Leman sur le lot 4 242 999
CCU-2009-03-08	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 76, rue de la Seine sur le lot 3 559 145
CCU-2009-03-10	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 28, rue de Sauverny sur le lot 3 964 677

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-03-01	H05-548	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable à l'arrière afin de créer une chambre à coucher, une salle à manger à l'étage et un bureau au sous-sol) pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 1, rue du Calvados sur le lot 2 095 541
CCU-2009-03-04	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable au-dessus du garage) pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 7, rue de Florence sur le lot 3 893 718

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-03-05	C05-527	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne murale (l'enseigne murale existante au-dessus de la fenêtre devra être retirée) pour un bâtiment de type commercial (centre dentaire) sis au 160, boulevard Jean-Leman sur le lot 2 973 117
CCU-2009-03-07	I04-416	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne murale (Euro Excellence) sur un bâtiment de type industriel sis au 305, avenue Liberté sur le lot 3 816 847
CCU-2009-03-09	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation de deux enseignes murales sur un bâtiment de type commercial (Golf Town) sis au 30, rue de Strasbourg sur le lot 4 047 886

09-03-42 APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE 2009 DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des employés auxiliaires est révisée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités du budget 2009 sont respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille de salaire 2009 pour les employés auxiliaires;

QUE ces nouveaux salaires soient rétroactifs et effectifs au 1^{er} janvier 2009.

<i>Fonction</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux horaire</i>
Surveillant d'activités		10,00 \$
Personnificateur municipal		16,79 \$
Coordonnateur programme semaine de		14,00 \$
Animateur programme semaine de		11,25 \$
Coordonnateur - Patinoires extérieures		11,50 \$
Préposé - Patinoires extérieures	1 ^{er}	10,00 \$
	2 ^e	10,75 \$
	3 ^e	11,50 \$
Préposé au patinage libre		11,50 \$
Préposé aux équipements		11,50 \$
Préposé aux salles		10,00 \$
Surveillant de parcs		10,00 \$

Un employé déjà rémunéré à un salaire supérieur conserve le même salaire.

09-03-43 APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE 2009 DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des employés étudiants est révisée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités du budget 2009 sont respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille de salaire 2009 pour les employés étudiants;

QUE ces nouveaux salaires soient rétroactifs et effectifs au 1^{er} janvier 2009.

<i>Fonction</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux horaire</i>
Coordonnateur - Camp de jour		14,00 \$
Animateur - Camp de jour	1 ^{er}	10,50 \$
	2 ^e	11,25 \$
	3 ^e	12,00 \$
Accompagnateur - Camp de jour	1 ^{er}	11,50 \$
	2 ^e	12,25 \$
	3 ^e	13,00 \$
Animateur - Service de garde - Camp de jour	1 ^{er}	9,50 \$
	2 ^e	10,25 \$
	3 ^e	11,00 \$
Coordonnateur - Natation		14,00 \$
Instructeur - Natation		11,50 \$
Sauveteur - Natation		11,00 \$
Coordonnateur des parcs		11,75 \$
Assistant coordonnateur des parcs		11,00 \$
Préposé aux parcs	1 ^{er}	10,50 \$
	2 ^e	11,25 \$
	3 ^e	12,00 \$
Préposé aux travaux public	1 ^{er}	10,50 \$
	2 ^e	11,25 \$
	3 ^e	12,00 \$

Un employé déjà rémunéré à un salaire supérieur conserve le même salaire.

**09-03-44 APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE 2009 DES PROFESSEURS
ET ASSISTANTS – SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des professeurs et assistants est révisée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités du budget 2009 sont respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille de salaire 2009 pour les professeurs et assistants;

QUE ces nouveaux salaires soient rétroactifs et effectifs au 1^{er} janvier 2009.

Activité	Fonction	Taux horaire
Arts visuels	Professeur	25,55 \$
Arts visuels	Animateur	17,50 \$
Baladi	Professeur	26,91 \$
Conditionnement	Animateur	28,62 \$
Conditionnement	Professeur	40,88 \$
Danse	Professeur	31,04 \$
Danse	Animateur	20,00 \$
Flag football	Animateur	15,00 \$
Gardiens avertis	Professeur	24,74 \$
Guitare	Professeur	35,00 \$
Gymnastique	Animateur adjoint	15,00 \$
Gymnastique	Animateur	20,00 \$
Gymnastique	Professeur	25,72 \$
Gymnastique	Instructeur	26,94 \$
Hockey cosom	Animateur	15,00 \$
Karaté	Animateur	20,00 \$
Karaté	Instructeur	35,77 \$
Karaté	Professeur	25,00 \$
Théâtre	Professeur	25,55 \$
Yoga	Professeur	52,63 \$

**09-03-45 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –
FOOTBALL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Cormier est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de football amateur du Québec et fait partie de l'équipe de football Diablo moustique AA de La Prairie;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial ballon d'argent, football moustique AA, qui a eu lieu le 2 novembre 2008 au stade Hébert à Saint-Léonard, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Christian Cormier;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-03-46 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – FOOTBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yan Lemay est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de football amateur du Québec et fait partie de l'équipe de football Diablo moustique AA de La Prairie;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial ballon d'argent, football moustique AA, qui a eu lieu le 2 novembre 2008 au stade Hébert à Saint-Léonard, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Yan Lemay;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-03-47 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – FOOTBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Somma est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de football amateur du Québec et fait partie de l'équipe de football Diablo moustique AA de La Prairie;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial ballon d'argent, football moustique AA, qui a eu lieu le 2 novembre 2008 au stade Hébert à Saint-Léonard, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur David Somma;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-03-48 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU COMPLEXE ROMÉO-V.-PATENAUDE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé, pour l'année 2009, le projet d'aménagement paysager au Complexe Roméo-V.-Patenaude (projet 2008-554);

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à l'aménagement paysager au Complexe Roméo-V.-Patenaude selon le plan concept d'aménagement réalisé par « Le groupe Séguin Lacasse inc. »;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de mandater une firme d'architectes paysagistes;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par la firme « La vie en Vert » datée du 18 février 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « La vie en Vert » pour préparer l'estimation des coûts détaillée basée sur le concept préliminaire, pour réaliser les plans techniques finaux, pour procéder à la réalisation des documents requis pour l'appel d'offres et effectuer la surveillance des travaux d'aménagement paysager du Complexe Roméo-V.-Patenaude, le tout pour un montant de 17 925 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans ladite offre de services;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-54-718.

09-03-49 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 556 AFIN DE DÉFINIR LA LARGEUR DES VOIES LOCALES À 13,50 MÈTRES POUR LA ZONE H05-561

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1226 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des voies locales à 13,50 mètres pour la zone H05-561;

De plus, monsieur le conseiller Chatel demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

09-03-50 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1228 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 784 SUR LA PROTECTION DES NON-FUMEURS DANS CERTAINS LIEUX PUBLICS

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1228 abrogeant le règlement 784 sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

09-03-51 ADOPTION – RÈGLEMENT 1197 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 200 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN AMPHITHÉÂTRE EXTÉRIEUR AU PARC DE LA PROMENADE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 19 janvier 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1197 décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 30 mars 2009;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**09-03-52 ADOPTION – RÈGLEMENT 1220 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
4 432 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU
CHEMIN HAENDEL, ENTRE LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
ET L'AVENUE HÉBERT**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1220 décrétant un emprunt de 4 432 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 30 mars 2009;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**09-03-53 ADOPTION – RÈGLEMENT 1225 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS
POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE
BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 16 février 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1225 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville, soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Douze personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

09-03-54 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 43 min.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière